



Nos droits concernant notre maison

Par **Emma**, le **12/02/2009** à **17:01**

Bonjour
Je souhaite que vous m'aider à trouver une réponse concernant le droit des biens. Voilà mon mari et moi avons acheté une maison en 2005 et en 2006 son père lui a donné tous les meubles de son ancienne maison vu qu'il est fils unique et est parti habiter dans le sud de la France. Mais depuis quelque temps lui et sa concubine viennent loger chez nous tous les 3 mois et c'est eux qui décident et dirigent notre maison et tout les travaux dans la maison comme si ils sont propriétaires. On a essayé de leur faire comprendre mais en vain. Quels sont nos droits pour leur faire comprendre de ne plus venir loger chez nous? Merci de votre réponse.

Par **julius**, le **12/02/2009** à **23:51**

Bonsoir,
Si je ne me trompe pas ...
Article 537 du code civil
Créé par Loi 1804-01-25 promulguée le 4 février 1804
Les particuliers ont [fluo]la libre disposition des biens qui leur appartiennent[/fluo], sous les modifications établies par les lois.[...]
Enfin, simplement, faites leur comprendre que votre vie est privée, et que vous souhaitez avoir le respect de votre vie, tout en les accueillant dès que vous le pouvez.

Par **Patricia**, le **13/02/2009** à **00:38**

Bonsoir,
Même avis que message précédent...
C'est votre beau père, donc déjà à votre mari de lui dire clairement dans un premier temps de bien vouloir respecter votre intimité et vie familiale...
Si aucune efficacité, parlez-en tout les deux.